

DEL-2025.00278

L'An deux mille vingt cinq, le 11 décembre, à 09 heures 00, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 04/12/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de M. Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY

M. Christian BACHELLARD, M. Stéphane BOUCLIER, M. Yannick CLEVY, M. Patrice COUTIER,
M. Frédéric GONDA, M. Gilbert PAULY, M. Joseph PELLARIN, Mme Catherine PESSEY-MAGNIFIQUE,
M. Eric PEUGNIEZ.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE

M. Alain BARBIER, M. Christian BOUVARD, M. Daniel BUFFLIER, M. Pierre-Emmanuel CAVAREC,
M. Jean-Pierre CHENEVAL, M. Fernand DESCHAMPS, M. Benoît DUNAND, M. Jean FONTAINE, M. Jean-
François GAUDIN, M. Max MEYNET-CORDONNIER, Anthony PENHOÛET, M. Georges PERRISSIN-
FABERT, M. David RATSIMBA, M. Jean-Pierre STEYER.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

M. Laurent GILET, M. Pierre HACQUIN, M. Christian LEOTY, M. Jacques SIBILLE, Mme Sylvie TARAGON.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS

M. Jean-François CONDEVAUX, M. Joseph DEAGE, M. Joël GILBERT, M. Thierry MARTIN-COCHER,
M. Noël MATHIAN, Mme Arlette MERMIER.

Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD)

M. Lucien BOISIER, M. Claude CHARBONNIER, M. Gérard DUGAVE, M. Gérard REY,
M. Yvan SONNERAT (représenté par M. Olivier RENAUD).

Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD)

M. Roland CARTIER, M. Joël VITTOZ.

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie

M. Joël BAUD-GRASSET, M. François DAVIET, M. Nicolas RUBIN (représenté par Mme Odile MAURIS).

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

M. Jean-Marc BOUCHET, Mme Jacqueline CECCON, M. Richard FROSSARD, M. Emmanuel GEORGES,
M. Eric GRANGER, Mme Régine MAYORAZ, M. Marc ROLLIN, M. Patrick SAILLET, M. Rénald VAN
CORTENBOSCH, Mme Nadine WENDLING.

Avaient donné pouvoir :

M. Christian AEBISCHER (à M. Jean FONTAINE), M. Matthieu BACH (à M. David RATSIMBA),
M. Olivier BARRY (à Mme Catherine PESSEY-MAGNIFIQUE), M. Antoine BLOUIN (à M. Laurent GILET),
M. Michel BOUVARD (à M. Christian BOUVARD), M. Jacques BURNET (à M. Joseph DEAGE),
M. Marcel CATTANEO (à M. François DAVIET), M. Michel CHARRAT (à M. Jacques SIBILLE),
M. Eric CHASSAGNE (à M. Patrice COUTIER), M. Philippe CHASSOT (à Mme Régine MAYORAZ),
M. Paul CHENEVAL (à M. Jean-Pierre CHENEVAL), Mme Sandrine DALL'AGLIO (à M. Frédéric GONDA),
M. Serge DEPLANTE (à M. Yannick CLEVY), M. Jean-Louis DERONZIER (à M. Gérard DUGAVE),
Mme Sandrine DETURCHE (à M. Thierry MARTIN-COCHER), M. Didier EVERAERE (à M. Marc ROLLIN),
M. Bernard FOURNET (à M. Alain BARBIER), M. Yves GUILLOTTE (à M. Gérard REY),
M. Fabrice GYSELINCK (à M. Jean-Pierre STEYER), Mme Marion LAFARIE (à M. Eric PEUGNIEZ),
M. Roland LOMBARD (à M. Christian BACHELLARD), M. Benjamin MARIAS (à M. Stéphane BOUCLIER),
Mme Magali MUGNIER (à M. Joël BAUD-GRASSET), M. Gérard OBERLI (à Mme Sylvie TARAGON),
Mme Pascale PARIS (à M. Pierre HACQUIN), M. Thierry SERMET-MAGDELAIN (à M. Lucien BOISIER),
M. Hervé VILLARD (à Mme Nadine WENDLING).

Etaient absents ou excusés :

M. Jean-Pierre AMADIO, M. Stéphane ANTHOINE-MILHOMME, M. Bruno BARTHALAIS,
Mme Caroline BILLOT, M. Johann BONTEMPS, Mme Marie-Jo BRO, Mme Vanessa BRUNO,
M. Gilles CALLET, M. Pierre CALONE, M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN, M. Gilles FRANCOIS,
M. Bruno GILLET, M. Julien HAVEL, M. Christian HENON, M. Jean-Michel JACQUES, M. Jean-
Pierre JOURNE, M. Patrick LARCHER, M. Nicolas LEBEAU-GUILLOT, M. Jérôme LEGEROT-GERMAIN,
M. Paul LEROY, M. Sylvain PEROU, M. Alain PERRET, M. Christophe PERY, M. Michel ROSSINELLI,
M. Cyprien TOURNIER,

Membres en exercice :	106
Présents :	54
Membres habilités à prendre part au vote :	106
Votants :	54
Représentés par mandat :	27

Objet : Personnel du Syndicat - Suppression et création de postes - Modification du tableau des emplois et des effectifs

Rapport présenté par Pierre HACQUIN

Compte tenu des recrutements réalisés et de l'évolution de la carrière des agents du Syndicat, il est proposé de :

- supprimer un poste permanent dans le grade d'ingénieur principal et créer un poste permanent dans le grade d'ingénieur ;
- supprimer un poste permanent dans le grade de rédacteur principal 2^{ème} classe et créer un poste permanent dans le grade de rédacteur principal 1^{ère} classe ;
- supprimer un poste en contrat de projet de 4 ans dans le cadre d'emploi des techniciens et de créer un poste en contrat de projet de 4 ans dans le cadre d'emploi des rédacteurs.

Dans le cadre de la réorganisation de la Direction Générale Adjointe Finances et Affaires Générales, et en particulier de la Direction des Affaires Juridiques qui prend désormais en charge la gestion des assemblées (avis favorable du Comité Social Territorial (CST) en date du 24 septembre 2025), il a été convenu de renforcer l'équipe des assistantes commande publique pour être en soutien de la Directrice. Il est ainsi proposé de :

- supprimer un poste permanent dans le grade de technicien principal 2^{ème} classe et de créer un poste permanent dans le grade de rédacteur.

Par ailleurs, dans le cadre du déploiement du réseau public de fibre optique départemental, avec l'avancement de la livraison des poches FTTH, la phase d'exploitation de ce réseau s'intensifie. De ce fait, il apparaît primordial de mettre en place un suivi du délégataire de service public. Il est ainsi proposé de :

- supprimer un poste en contrat de projet dans le grade de technicien « projet RIP » et de créer un poste permanent dans le grade de technicien « suivi exploitation RIP ».

Enfin, dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2026 et dans la continuité des projets engagés, il est proposé de créer :

- un poste permanent dans le cadre d'emploi des techniciens sur le grade de technicien principal de 2^{ème} classe pour renforcer l'équipe du support informatique de la Direction des Systèmes d'Informations ;
- un poste en contrat de projet d'une durée de 4 ans dans le cadre d'emploi des rédacteurs pour un appui administratif à l'agent en charge du nouveau contrat chaleur renouvelable (CCR) de l'ADEME ;
- un poste permanent dans le cadre d'emploi des techniciens sur le grade de technicien principal de 2^{ème} classe pour renforcer l'équipe en charge de l'exploitation des réseaux de chaleur de la régie Syan'Chaleur ;
- un poste permanent dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs sur le grade d'adjoint administratif pour renforcer l'équipe en charge de la facturation et du suivi administratif des réseaux de chaleur de la régie Syan'Chaleur.

Le coût des 3 derniers postes est couvert par des financements externes (pour le CCR) ou par des recettes d'activité (réseaux de chaleur).

Compte tenu de ces éléments, le tableau des emplois et des effectifs est ainsi modifié :

Libellé grade	Code catégorie	Nb postes PERMANENTS + CONTRAT DE PROJET budgétaires	Nb postes NON PERMANENTS	Nb total postes budgétisés	Modifications au 11/12/2025	Nombre Total de postes budgétaires après modif
D.G. 40 à 80 mille hab.	A		1	1		1
D.G.A.40 a 150 mille hab	A		2	2		2
Ingénieur HCl	A	2		2		2
Ingénieur Pal	A	11		11	-1	10
Ingénieur	A	34		34	1	35
Technicien Pal 1Cl	B	7		7		7
Technicien Pal 2Cl	B	37		37	0	37
Technicien	B	5		5	0	5
Adjt tech Pal 2Cl	C	1		1		1
Adjt tech	C	2		2		2
Attaché HCl	A	1		1		1
Attaché Pal	A	2		2		2
Attaché	A	10		10		10
Rédacteur Pal 1Cl	B	6		6	1	7
Rédacteur Pal 2Cl	B	8		8	-1	7
Rédacteur	B	7		7	3	10
Adjt adm Pal 1Cl	C	6		6		6
Adjt adm Pal 2Cl	C	3		3		3
Adjt adm	C	6		6	1	7
Apprenti		4		4		4
		152	3	155	4	159

Les crédits sont inscrits au budget du SYANE.

Les membres du Comité sont invités à :

1. approuver les modifications de postes qui découlent des recrutements, du déroulement de la carrière des agents titulaires et des modifications d'organisation,
2. approuver les créations de postes proposées à la suite du DOB 2026,
3. approuver le recrutement possible d'agents contractuels sur ces emplois permanents conformément à l'article L.332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,
4. approuver la modification du tableau des emplois et des effectifs qui en découle.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Syane
 ENERGIES & NUMERIQUE
 Joël BAUD-GRASSET.